

Pays Cœur d'Hérault

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

RECENSEMENT DE TOITURES OU ESPACES PUBLICS POUR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES



DECEMBRE 2022



Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – économie@coeur-herault.fr

Rappel du contexte

Le Syndicat Mixte du Pays Cœur d'Hérault, qui regroupe 3 Communautés de communes, avec 77 communes, pour une population de 82 000 habitants porte un programme d'actions relatif aux enjeux énergétiques et des changements climatiques actuels, au travers d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). C'est un des engagements phare du Pays, au travers de sa Charte et donc de ses actions.

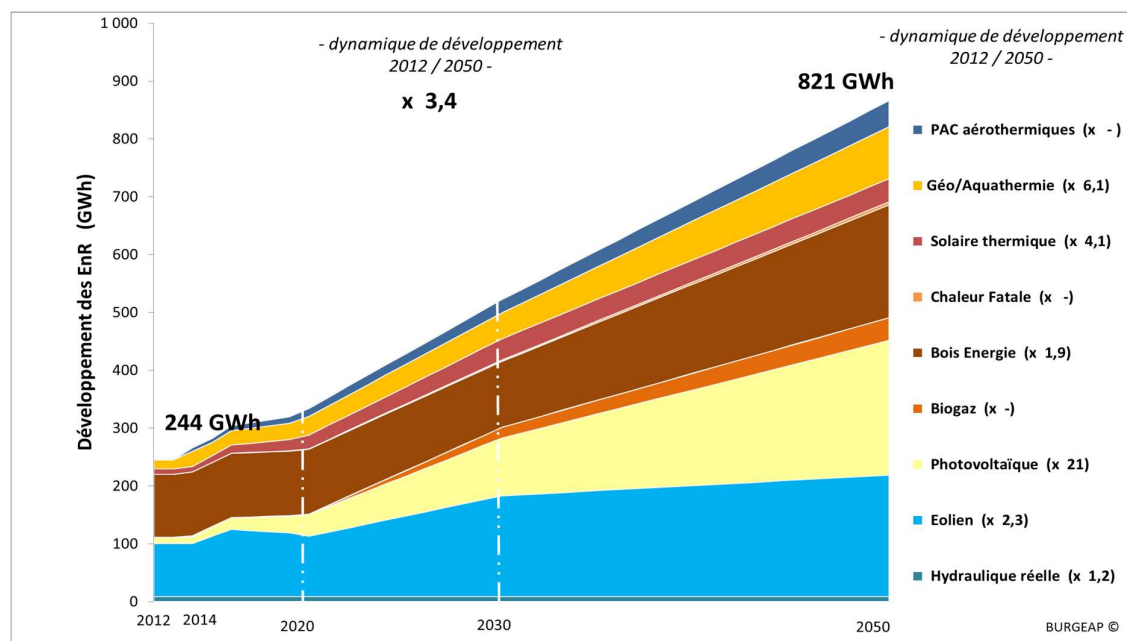
Le Syndicat mixte Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes qui le composent sont donc engagés dans une politique locale de l'énergie. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables.

Rappel des objectifs du PCAET

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui recouvre plusieurs thématiques :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- **Le développement des énergies renouvelables**

A HORIZON 2050 ont été retenues des hypothèses de **développement des énergies renouvelables**, en fonction de l'estimation des gisements (potentiels exploitables), dont pour le photovoltaïque l'objectif d'exploiter 35% de son gisement en toiture, 20% sur ombrières et 10% au sol.



Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – conomie@coeur-herault.fr

Premières démarches engagées

Au regard de ces objectifs, le Pays Cœur d'Hérault a adhéré à la Société Publique Locale AREC (Agence Régionale Energie Climat) pour être accompagné dans leur réalisation. Une mission a été fixée à l'AREC sur le développement d'énergies renouvelables territoriales.

L'objectif recherché a été double :

- Faire monter en compétence le territoire sur ces questions techniques et complexes afin de se réapproprier la question des énergies renouvelables territoriales et faire émerger des opérations dans le cadre du PCAET
- Réfléchir à la possibilité de mettre en place un opérateur territorial qui puisse porter des opérations, dans l'idée d'ENR voulues et déterminées par le territoire

L'enjeu est de créer des retombées économiques territoriales, pour les collectivités (fiscales et financières), pour l'emploi et l'activité locale, et possiblement pour les habitants.

Un premier livrable sur la réflexion et la détermination d'un opérateur territorial montre **d'abord la nécessité actuelle de mise en œuvre d'opérations de photovoltaïque afin de répondre aux besoins et demandes locales**, tout en continuant la réflexion autour de l'opérateur, à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Une première sollicitation locale a fait remonter des sites potentiels de production. Il apparaît donc pertinent de continuer la démarche, afin de poursuivre l'appropriation de la question des énergies renouvelables mais surtout dans l'objectif de réalisation d'opérations, dans le cadre d'une péréquation et d'une solidarité territoriale de l'engagement et des retombées.

Il est donc décidé de procéder par un appel à manifestation d'intérêt pour identifier formellement des sites de production, puis par un groupement de commandes vers un développeur, tout en cadrant le développement des opérations à une échelle pertinente pour les collectivités .

Dans cette phase l'objectif est d'abord le développement du photovoltaïque, au regard des potentiels évalués dans le PCAET.

Le soleil constitue une ressource très importante du territoire, aujourd'hui encore peu valorisée, mais les collectivités restent très sollicitées pour la réalisation de projets par des développeurs privés.

Une étude des potentiels a été réalisée (2018) et a permis d'estimer un potentiel de production photovoltaïques **sur le bâti** de :

- **567 GWh** pour du PV en injection
- **211 GWh** pour du PV en autoconsommation

Un potentiel de production total de **20 MWh** installables et raccordables **sur ombrières** est également estimé.

(potentiels calculés à partir de la surface totale des bâtiments et des données annuelles de radiation. L'objectif est d'identifier les projets présentant un TRI (taux de rentabilité interne) supérieur à 4%.)

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – economie@coeur-herault.fr

Objet et déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt

Au travers son programme d'actions, les élus du Comité syndical du Pays ont souhaité accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque d'abord sur les bâtiments publics.

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêts est en priorité de recenser puis de sélectionner des toitures de bâtiments ou des espaces publics communaux ou intercommunaux, pour le développement de premiers projets photovoltaïques en toitures ou en ombrières.

L'objectif étant d'impulser la mise en place de projets favorisant l'autonomie énergétique du territoire, dans une logique de mutualisation et de péréquation entre projets afin de réaliser le maximum d'installations, quel qu'en soit le dimensionnement, y compris celles où des travaux annexes sont à réaliser, et y compris celles présentant des coûts de raccordement au réseau électrique conséquent.

A partir de l'inventaire qui est engagé, il s'agit de :

- Avoir un portefeuille de projets qui seront réalisés à court et moyen termes,
- Réaliser les études de faisabilité technico-économique via l'AREC –
- Faire, en groupement de commandes, un AMI envers un ou des opérateurs
- Approfondir le modèle économique et développer une offre pour le financement de telles opérations, et d'étudier l'intérêt des acteurs locaux, communes et citoyens à l'investissement participatif de telles opérations,
- Avoir des garanties sur les des opérations de qualité.

Suite aux retours de différentes collectivités souhaitant équiper leurs bâtiments ou des espaces publics, le Syndicat mixte du Pays se propose d'assister les collectivités volontaires à travers la mise en place et la coordination d'un groupement de commandes pour les collectivités.

Le Syndicat mixte du Pays Cœur d'Hérault, coordinateur du présent appel à manifestation d'intérêt, entend assurer un rôle de facilitateur tout au long des projets. Il sera l'assistance technique et administrative aux communes (le suivi des étapes de développement, le suivi technique en phase travaux, via l'appui technique de l'AREC, la présence aux conseils municipaux), et l'interface entre les collectivités locales et l'opérateur retenu.

L'assistance aux collectivités consiste à la fois dans une aide à la décision sur l'ensemble des questions qu'elles peuvent se poser en termes de modèles possibles de développement des opérations, des opérations elles-mêmes et de l'ensemble des démarches qu'elles requièrent.

Nota

Le Pays Cœur d'Hérault et Le Syndicat Hérault Energie vont travailler conjointement sur cette question du développement d'énergie renouvelable photovoltaïque sur le territoire. Hérault Energie pourra être un interlocuteur privilégié selon le type de projet que les collectivités souhaiteront développer, afin de les accompagner. Le Syndicat participera donc à la mise en place de ce projet auprès du Pays Cœur d'Hérault, et contribuera à la suite de la démarche, dans sa mise en œuvre.

Siège administratif

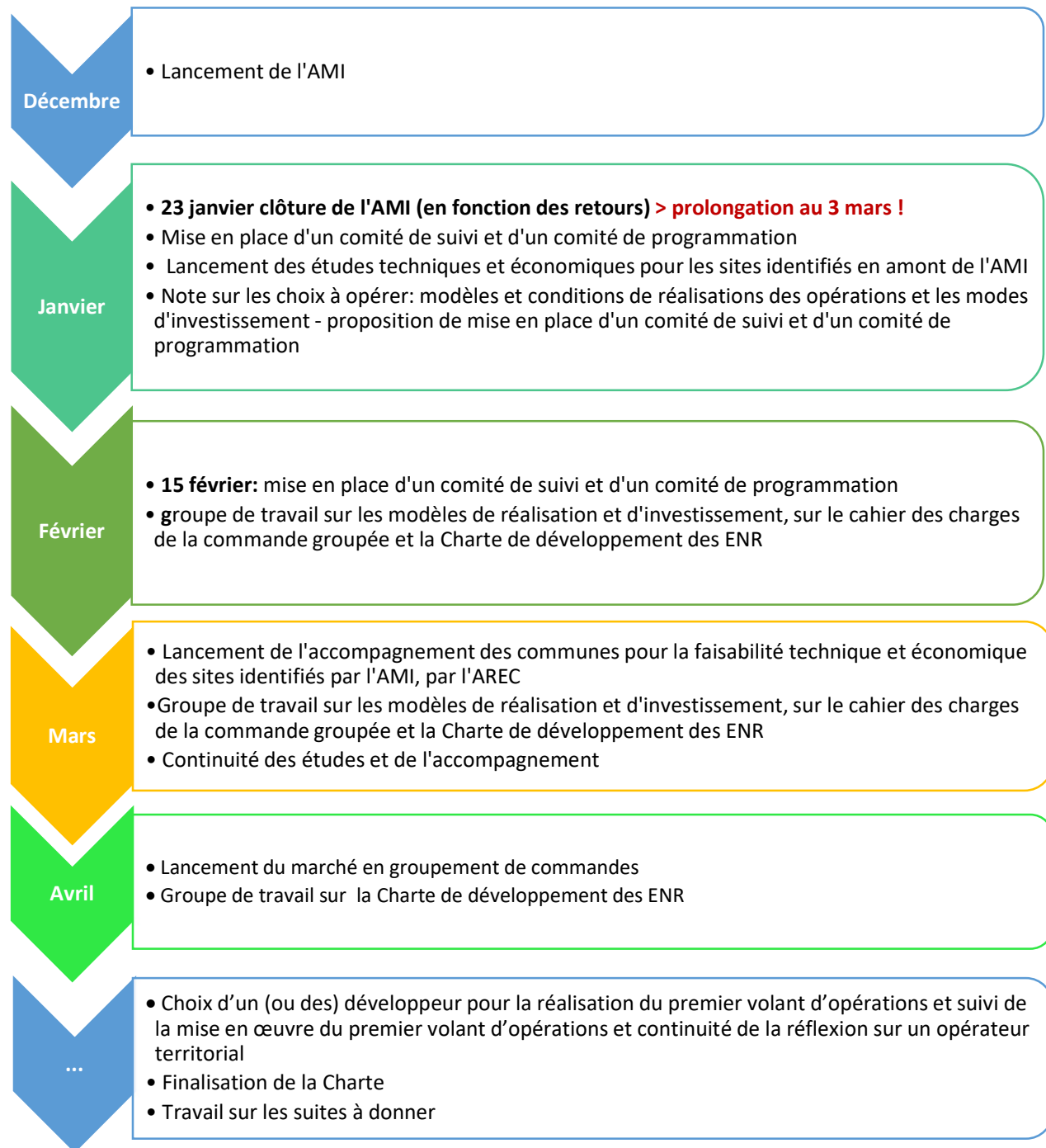
Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – economie@coeur-herault.fr

Calendrier prévisionnel

Le premier accompagnement de l'AREC a permis d'identifier plusieurs sites sur les quels une première estimation de production potentielle a été réalisée. Ce premier ensemble de sites bénéficiera dès à présent d'études de faisabilité techniques et économiques, puisque déjà positionné dans l'objectif d'un groupement d'opérations.



Contact pour toute question relative à l'AMI : morgan.puiol@coeur-herault.fr

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

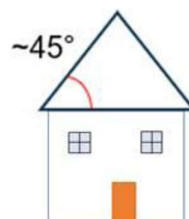
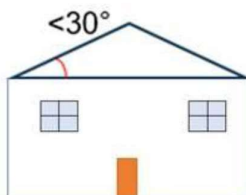
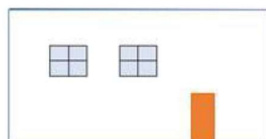
Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – economie@coeur-herault.fr

Points techniques pour renseigner l'AMI :

L'AMI cible toutes toitures et espaces publics pouvant faire l'objet à priori d'une installation photovoltaïque, en toiture ou en ombrière.

Sont privilégiées les toitures :

0° : toiture plate



Il s'agit soit de bâtiments existants ou à construire très prochainement, la date prévue de réalisation permettra de prendre en compte le site ou non.

La fiche de renseignement jointe est à renseigner par bâtiment ou site le plus exhaustivement possible, muni de photos, pour chaque bâtiment :

- 2 photos face à la toiture concernée :
 - .1. une zoomée sur le bâtiment
 - .2. une dézoomée illustrant l'environnement du bâtiment (pour juger des ombres portées lointaines)
- 1 photo de profil si possible pour qualifier l'inclinaison de la toiture.

Le choix des toitures se fera sur les éléments fournis par la fiche à renseigner par toiture, qui établit une première grille d'analyse, pondérée par les aspects suivants :

- visibilité du projet dans la commune
- intérêt économique : production attendue par rapport au coût global de l'opération (investissement et charges d'exploitation) établi par l'étude technico-économique
- facilité de mise en oeuvre (hauteur du bâtiment, raccordement, etc.)

Une visite sur site viendra confirmer le choix des sites.

En matière d'analyses techniques et économiques **l'attente est d'avoir des éléments modélisables et transférables dans l'objectif d'une appropriation territoriale de l'analyse et d'une montée en compétence du groupe de suivi. Il s'agit d'intégrer le plus possibles de sites dans le groupement des réalisations et de poursuivre l'objectif de développement d'opérations au-delà du présent AMI et de l'accompagnement de l'AREC pour ce premier volant d'opérations.**

Cependant en fonction du nombre de projets nous devons étudier la possibilité de faire des arbitrages et des choix. Des projets qui seraient positionnés dans le présent AMI mais pas assez matures pour se réaliser dans cette première phase, pourront intégrer une phase suivante d'opérations, l'objectif étant de poursuivre cette action dans le temps.

Afin de prendre en compte les différentes configurations de projets qui peuvent émerger, il est possible de faire remonter :

- 1 fiche pour un projet individuel –
- 1 fiche pour un projet collectif avec une fiche par toiture ou espace à équiper

Autrement dit un site à équiper fait l'objet d'une fiche descriptive et il est possible de regrouper ces fiches au sein d'un projet.

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 – conomie@coeur-herault.fr

Quelques points encore :

- Les collectivités ayant peu ou pas de site à proposer peuvent proposer d'investir dans un projet collectif favorisant la péréquation des opérations et des retombées territoriales. Une collectivité peut investir sans porter de projet sur son périmètre, et participer à un montage groupé de réalisations.

- Les collectivités lieu d'une mobilisation citoyenne existante peuvent l'inscrire en vue de proposer un projet participatif.

- La collectivité peut également avoir identifiée des sites d'autres structures publiques ou/et de propriétaires privés qui peuvent s'associer au projet, et être sollicités.

Ces sites sont aussi à faire remonter et si possible à caractériser par une fiche. Leur signalement peut permettre également au Pays de solliciter ces structures afin de leur proposer le présent AMI et de collecter les informations.

– le présent format vous est proposé, cependant le questionnaire sera proposé en ligne sous forme de formulaire dès début janvier

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – une pour chaque site

Date de rédaction de la fiche :

Rédacteur :

Objet du projet proposé :

Date prévisionnelle/ souhaitée de réalisation :

Modèle préférentiel de développement du projet à ce stade :

- Autoconsommation – collective et/ou individuelle
- Investissement souhaité par la collectivité
- Réalisation et portage de l'opération par un tiers investisseurs

Renseignements généraux toiture :

- Adresse du site
- Références cadastrales (n° parcelle)
- Coordonnées GPS
- Photo aérienne du site / plan de situation
- Présence d'un bâtiment classé dans un rayon de 500m ? Oui / Non
- Autres types de classement
Si oui, le(s)quel(s) :

- Affectation du bâtiment (type activité, classement ERP/ERT)

- Date de la construction / dernière rénovation ?
- Travaux déjà réalisés ou prévus ? (rénovation, isolation) sur bâtiment ou à proximité

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr

- Coordonnées de l'interlocuteur sur le site (pour visite/renseignements complémentaires)

Type de toiture : plate inclinée courbe autres

. Si plate : support d'étanchéité :

Béton brut
Béton & gravillons
Béton + membrane bitume
Béton + membrane synthétique
bac acier + membrane bitume
bac acier + membrane synthétique

. Si inclinée :

bac acier
tuiles – terre cuite autres
ardoises
zinc autres

Si couverture tuile/ardoise : pare pluie existant ? oui non ne
sais pas

Présence d'amiante oui non

Type de charpente bois métallique béton ne sais pas

Orientation de la toiture (°) : Inclinaison : (préciser ° ou %)

Dimensions rive (rampant gouttière/ chéneau (long pan)

Zone d'ombre proche (cheminée, acrotère, sortie toiture, lanternau désenfumage, etc.)

Zone d'ombre lointaine (arbres, autres bâtiments)

Remarques complémentaires

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr

Renseignements généraux ombrières :

- Adresse du site
- Références cadastrales (n° parcelle)
- Coordonnées GPS
- Photo aérienne du site / plan de situation

- Présence d'un bâtiment classé dans un rayon de 500m ? Oui / Non
Si oui, le(s)quel(s) :

- Affectation terrain

- Coordonnées de l'interlocuteur sur le site (pour visite/renseignements complémentaires)

- Type de terrain

- Dimensions - terrain – dimension de la structure envisagée

- Zone d'ombre proche (cheminée, acrotère, sortie toiture, lanternau désenfumage, etc.)

- Zone d'ombre lointaine (arbres, autres bâtiments)

Remarques complémentaires

Siège administratif

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
9, rue de la Lucques – Bât B
34725 St André de Sangonis
04.67.02.01.01 – contact@coeur-herault.fr

Espace Novel.id

Ecoparc Cœur d'Hérault « La Garrigue »
1, rue du Moulin à Huile
34725 St André de Sangonis
04.99.91.46.36 - economie@coeur-herault.fr